

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection
des Populations
Service des politiques de jeunesse, sports, vie associative et solidarité

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret N° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié par le décret N°736 687 du 6 juillet 1973 et le décret N°83-1035 du 22 novembre 1983 relatifs aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret N°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 fixant extension du champ de la médaille de la jeunesse et des sports à tous les acteurs de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports ;

Vu l'instruction 87-197 JS du 10 novembre 1987 et son annexe fixant le contingent annuel des médailles mis à disposition du Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'instruction N° CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'avis de la commission départementale d'attribution des médailles de Bronze issu de la réunion entre le comité départemental des médaillés de la Jeunesse et des Sports et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Eure-et-Loir ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2016, *la médaille de Bronze* de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

❖ Madame LOCHON Denise épouse AUDIER,
28200 Marboué

❖ Madame Andrée BIDEAU,
28100 Dreux

❖ Monsieur David CASANOVA,
28210 Chaudon

- ❖ Madame DIEU Valérie épouse COUILLIN,
28400 Margon
- ❖ Madame DANVY Geneviève épouse DECOURTY,
28630 Le Coudray
- ❖ Monsieur Pascal GALET,
28110 Lucé
- ❖ Monsieur Gérard GODET,
28190 Saint-Georges-sur-Eure
- ❖ Monsieur Henri HERRERA,
28000 Chartres
- ❖ Madame Elodie LAILLE,
28160 Yèvres
- ❖ Monsieur Jean LERICHE,
28300 Coltainville
- ❖ Madame MEUNIER Josiane épouse LEROY,
28300 Lèves
- ❖ Monsieur Daniel MARTIN,
28350 Saint-Lubin-des-Joncherets
- ❖ Monsieur Clément MORAINNES
28630 Le Coudray
- ❖ Madame TRUBERT Marie-Lorraine épouse PAUWELS
28230 Epernon
- ❖ Madame Catherine PHILIPPE
28120 Meslay le Grenet
- ❖ Monsieur Pascal PRAT
28500 Crécy-Couvé
- ❖ Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU
28300 Saint-Prest

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur Départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CHARTRES, le

29 JAN. 2016

~~Le Préfet,
LE PRÉFET~~

Nicolas ~~QUILLET~~